



## DÉCLARATION CCMA du 24 juin 2022

Monsieur le recteur,

Il semblerait que les notes du baccalauréat aient fait l'objet de manipulations qui sortent de tout cadre réglementaire cette année. Les élus Snec-CFTC veulent défendre le travail des maîtres qui se trouve ainsi largement dévalorisé.

Ils proposent :

- Que le ministère exprime une position claire sur les prérogatives des correcteurs – qu'il s'agisse d'examens terminaux ou de CCF – et sur les interventions qui ont été faites sur les notes qu'ils ont saisies ;
- Que les objectifs en matière d'harmonisation – note moyenne et dispersion autour de la moyenne – soient exprimés clairement aux correcteurs ;
- Que les notes ne soient pas modifiées par décision unilatérale sans que les correcteurs aient pu corriger leurs notes par eux-mêmes ou sans qu'ils n'aient explicitement autorisé que leurs notes soient modifiées ;
- Que ce soit en priorité les professeurs enseignants en terminale qui soient appelés pour faire passer les épreuves du grand oral car ils maîtrisent mieux les attendus de cette épreuve et le niveau des élèves concernés ;
- Une meilleure implication des professionnels de l'enseignement dans l'élaboration des réformes qui les concernent ;
- La création de groupes permanents de suivi des réformes associant les professionnels de l'enseignement.

De plus, les élus Snec-CFTC constatent que la dégradation profonde du statut des enseignants a pour corollaire des difficultés croissantes de recrutement. Il ne suffit pas de "traverser la rue" pour devenir enseignant, même si une récente campagne de communication a pu vouloir le laisser entendre. Il est nécessaire que l'éducation nationale prenne la mesure des difficultés à venir pour assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles. Le recrutement des maîtres contractuels et des maîtres auxiliaires doit être amélioré dans ses modalités et finalités.

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les enseignants aujourd'hui, les élus Snec-CFTC demandent :

- Une hausse immédiate de 10 % de tous les salaires. La revalorisation promise du point de la fonction publique se fait attendre alors que l'été approche et que l'inflation atteint 5,2 % sur les 12 derniers mois. Les enseignants ont perdu 25% de pouvoir d'achat depuis les années 1990 ;
- L'ouverture rapide d'une négociation sur un plan de rattrapage des salaires ;
- Des mesures fortes et pérennes pour la rémunération des maîtres délégués et leur déprécarisation ;
- Des mesures concrètes pour assurer le droit à la déconnexion ;
- Des règles statutaires claires pour éviter l'explosion du temps de travail.